



CANADA

Débats du Sénat

2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 146 • NUMÉRO 78

LES LANGUES OFFICIELLES

Le dépôt de rapports

Questions de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 8 décembre 2009

LE SÉNAT

Le mardi 8 décembre 2009

LES LANGUES OFFICIELLES

LE DÉPÔT DE RAPPORTS

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Le rapport final sur le Plan d'action sur les langues officielles de 2003-2008 aurait dû être déposé avant le dépôt de la Feuille de route sur la dualité linguistique de 2008-2013. Permettez-moi de citer l'article 36 du cadre d'imputabilité et de coordination, qui constitue l'annexe A du plan d'action :

Conformément au mandat qu'il a reçu du premier ministre, le ministre responsable des langues officielles travaille avec le président du Conseil du Trésor, le ministre de la Justice et le ministère du Patrimoine canadien, afin qu'un rapport de mise en œuvre du Plan d'action soit présenté au gouvernement à mi-parcours et à la fin de la période de mise en œuvre.

Le rapport de mi-parcours a été déposé, mais pas le rapport de la fin de période. Quand le rapport final sur le plan d'action sera-t-il déposé?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et ministre d'État (Aînés)) : Honorables sénateurs, je vérifierai auprès de mon collègue, l'honorable James Moore, et je vous ferai part de sa réponse le plus rapidement possible.

[Français]

Le sénateur Tardif : Je remercie la ministre. Peut-être pourrait-elle aussi lui demander comment on peut préparer et comparer les résultats de la Feuille de route s'il n'y a pas eu d'évaluation finale des résultats du Plan d'action de 2003-2008? Quels sont les critères d'évaluation de la Feuille de route?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Je serai heureuse de le faire.
